



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer de la prostate

Question écrite n° 130580

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la prévention. Aujourd'hui, le dépistage du cancer de la prostate est effectué par un toucher rectal et par le dosage sanguin du PSA (prostatic specific antigen), protéine sécrétée par les cellules normales de la prostate et par les cellules cancéreuses. Comme le préconisent la Cour des comptes, la MECSS et l'Académie de médecine, le PSA en dépistage au-delà de 75 ans devrait être supprimé. En effet, il entraîne plus d'inconvénients en termes de mortalité et de morbidité que d'avantages. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage le déremboursement du PSA en dépistage au-delà de 75 ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130580

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2235

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)